

ENERGIE - Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au déplacement

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements
- Contours EPCI

Taux de ménages vulnérables par commune pour le déplacement

- 50 % ou plus
- De 33 % à 50 %
- De 25 % à 33 %
- De 11,8 % à 25 %
- Moins de 11,8 %

Un ménage est dit en situation de vulnérabilité si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine l'année considérée (8 % pour les dépenses en chauffage et 4,5 % pour les dépenses en carburant). Le taux d'effort énergétique correspond aux dépenses en énergie rapportées au revenu du ménage. La part des ménages vulnérables sur un territoire correspond au nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique rapporté à l'ensemble des ménages du territoire.

Ces cartes sont issues d'une étude, fruit d'un partenariat entre l'Insee et le Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (SOES), s'appuie sur le recensement de la population, qui fournit les principales caractéristiques de la population et des logements. Des enquêtes sont également utilisées : enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, enquête sur les revenus disponibles localisés. Différents modèles permettent ensuite d'estimer les revenus et la dépense énergétique des ménages. Ces estimations s'appuient sur des données de 2008, seule année pour laquelle l'ensemble des informations nécessaires est disponible.

Sources :
© IGN Geofla 2013 (contours communaux 2015), INSEE, SoES, 2008
Production:
Le 08/06/2016 - DREAL-NORMANDIE

0 15 30 km

